

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° I-4
25SGADB0017**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
21 mars 2025**

**Date d'affichage :
28 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

**OBJET:
Adhésion au système d'Information
Multimodal de la Région Bourgogne
Franche-comté**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 23**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 23**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé en mai 2019 son Système d'Information Multimodal (SIM) via Mobigo.fr

Depuis son lancement, le SIM a évolué et comprend :

- Un calculateur d'itinéraire ainsi qu'un calculateur tarifaire, auxquels s'ajoute un compagnon mobilité guidant l'utilisateur tout au long de son trajet ;
- Un assistant mobilité : cet outil offre à l'utilisateur une aide au choix pour mieux préparer son trajet ;
- L'achat des titres dématérialisés via un smartphone
- Un outil de réservation en ligne de trajet en TAD ;
- La Gestion de la Relation Client ;
- Une plateforme de mise en relations de covoiturage.

L'adhésion au SIM permet à la Communauté Urbaine de bénéficier de ces services afin de garantir une visibilité sur les outils d'information de la région. Le coût est de 1 158,28€ par trimestre soit 4 633,12€ par an.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
étant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE
intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote
DECIDE

- D'autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion et l'acte d'engagement de la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- D'affecter les crédits nécessaires au budget annexe des transports.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

0/11